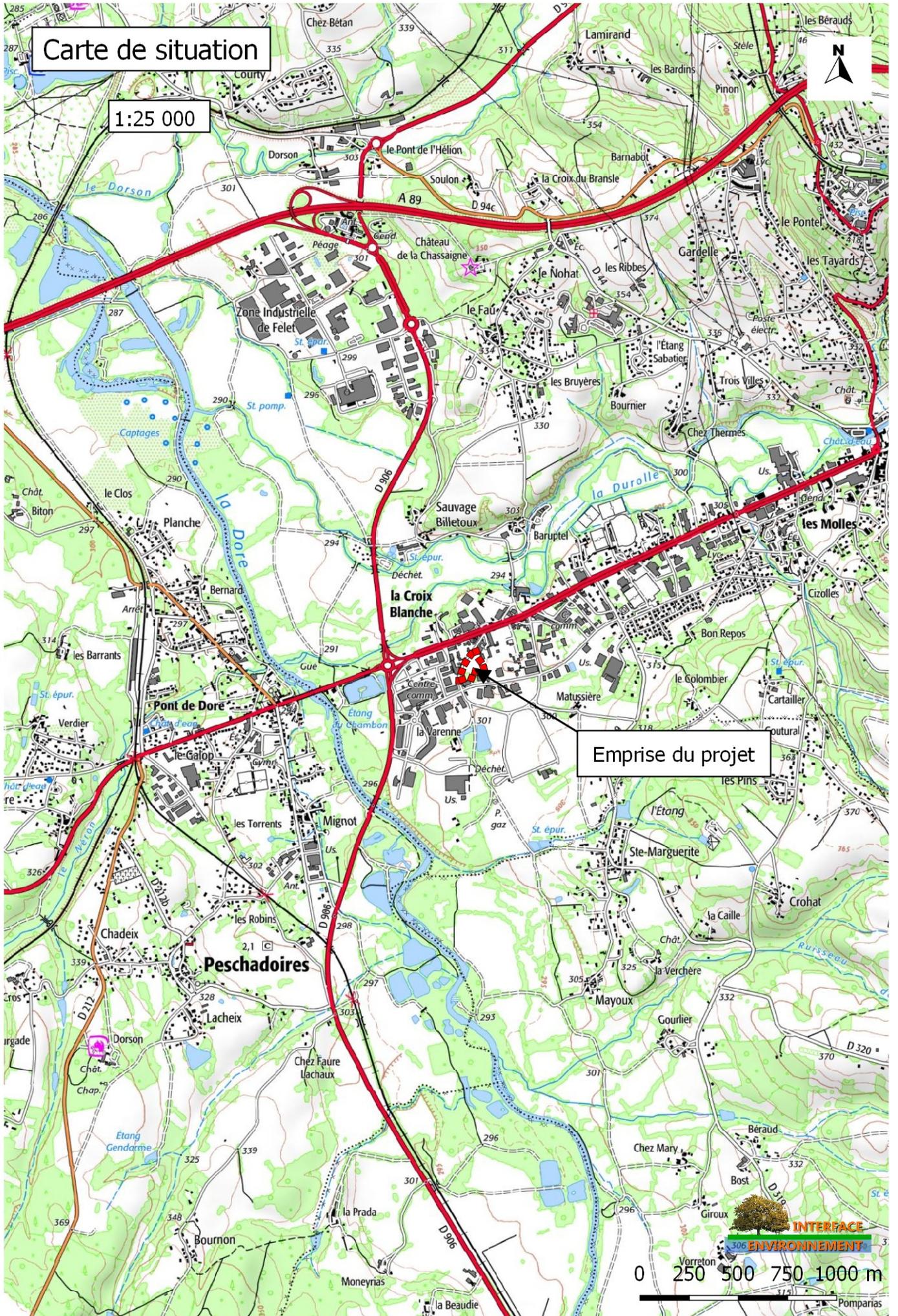


Carte de situation

1:25 000



Emprise du projet

INTERFACE ENVIRONNEMENT

0 250 500 750 1000 m

Photo aérienne

prise de vue : 2016

1:5 000



La Durolle
La Durolle

RD 2089 - Avenue du Général de Gaulle

Chemin de la Varenne

Rue du Torpilleur Sirocco

Légende

- Périmètre
- Cours d'eau
- Zone de 100 m

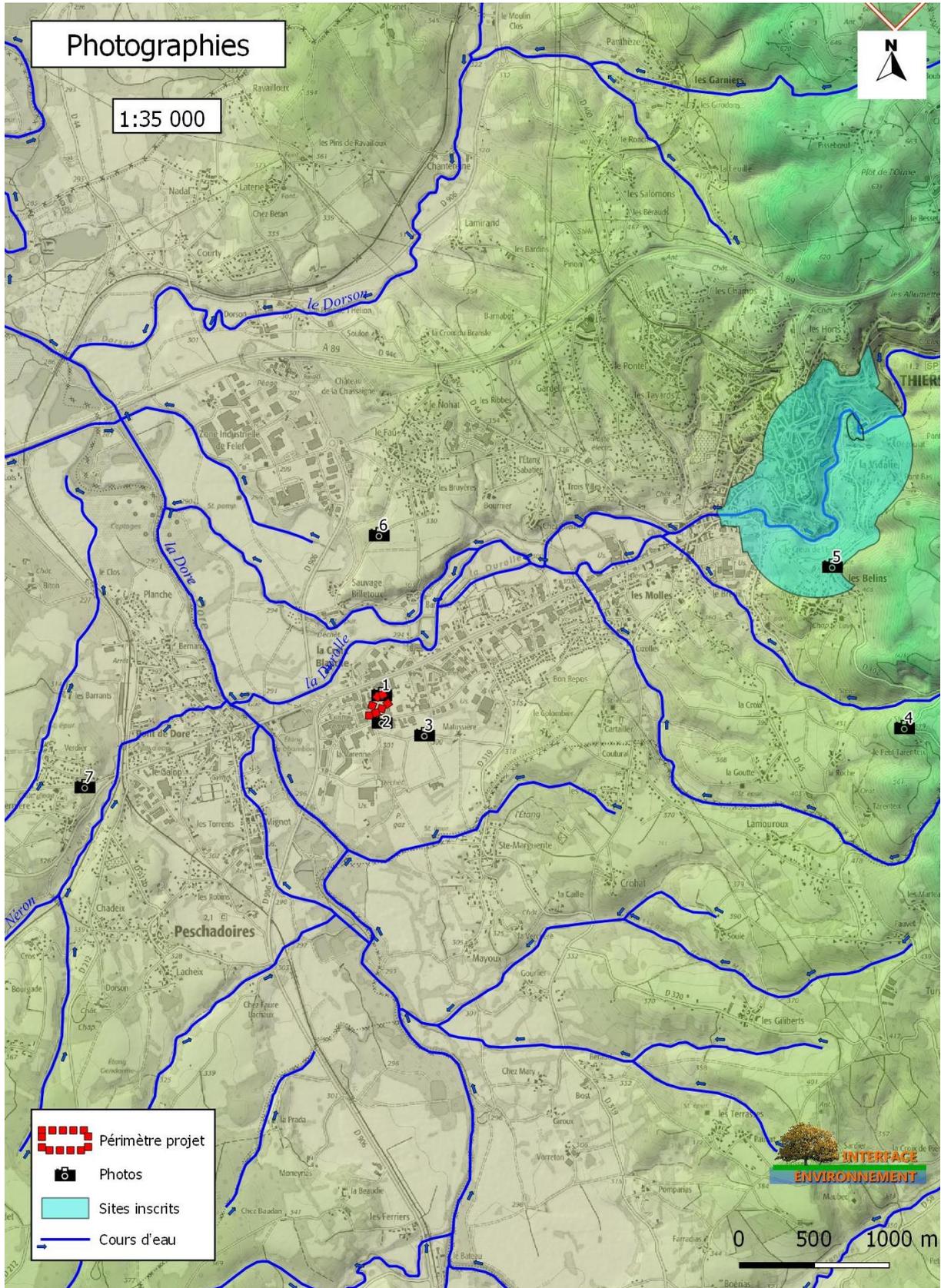


0 50 100 m



Photographies

1:35 000



-  Périimètre projet
-  Photos
-  Sites inscrits
-  Cours d'eau





Photo 1 : Vue du site depuis la pointe nord

La photo est prise depuis le bord du chemin de la Varenne, au niveau du projet d'accès au parking.
Le bâtiment commercial sera construit au fond à droite.

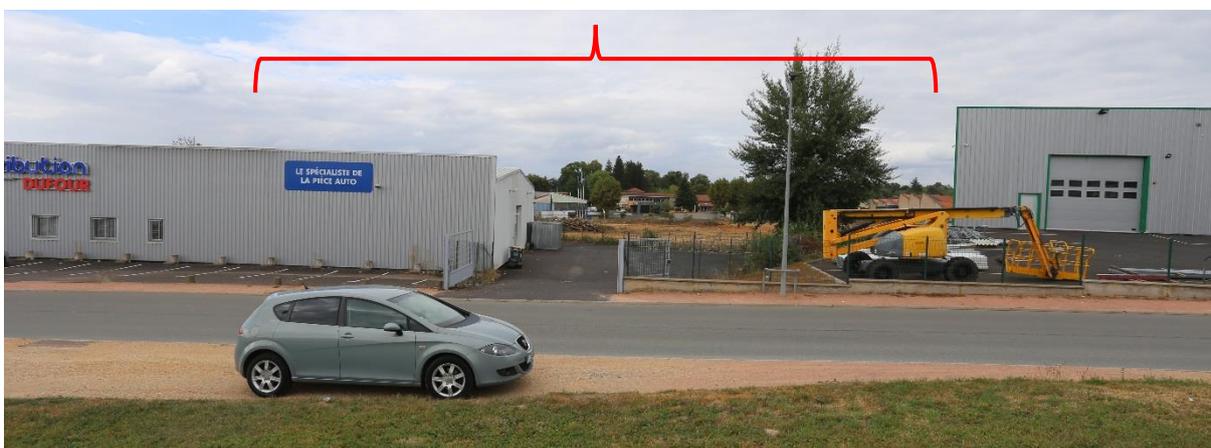


Photo 2 : Vue du site depuis la zone d'activités au sud

La photo est prise depuis le bord d'un parking longeant la rue du Torpilleur Sirocco (au premier plan).
Le site se trouve juste derrière les deux bâtiments existant à droite et à gauche.
Le projet sera uniquement perceptible entre les deux bâtiments.



Photo 3 : Panorama depuis l'extension de la zone d'activités au sud (Matussière)

La photo est prise depuis le principal giratoire, à 340 m au sud-est du projet.
L'emprise du projet est entièrement cachée par les bâtiments artisanaux et industriels existants (voir flèche).

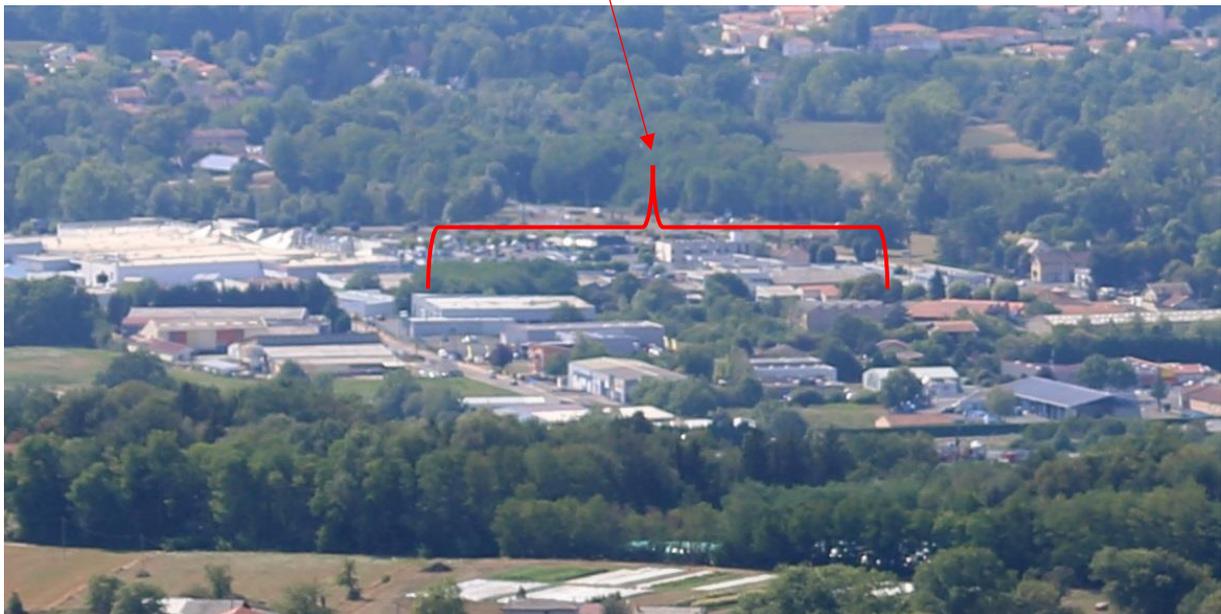


Photo 4 : Panorama depuis le relief bordant la vallée de la Dore

La photo est prise depuis le point de vue panoramique du Petit Tarenteix (à environ 3,5 km à l'est du projet, altitude 579 m).

Le site est très difficilement perceptible à l'œil nu. Il est entièrement inclus dans la zone d'activités existante.



Photo 5 : Panorama depuis le site inscrit des Quartiers Anciens de Thiers

La photo est prise depuis le point de vue panoramique du carrefour de la route de Sainte Agathe et de la rue des Platanes (à environ 3,150 km à l'est du projet, altitude 440 m).
Le site est très difficilement perceptible à l'œil nu. Il est entièrement inclus dans la zone urbaine de la vallée.



Photo 6 : Panorama depuis la colline des Bruyères (à 1,150 km au nord du projet, altitude 330 m)

La photo est prise depuis le bord de la route. La ville de Thiers est visible à gauche.
L'emprise du projet est entièrement cachée par la végétation arborée du bocage environnant (voir flèche).



Photo 7 : Panorama depuis le hameau de Vernière (à 2 km à l'ouest du projet, altitude 325 m)

La photo est prise depuis le bord de la route. La ville de Thiers est visible au fond.
L'emprise du projet est entièrement cachée par la végétation arborée des forêts alluviales de la Dore (voir flèche).

Plan des abords

prise de vue : 2016

1:2 500



Zone d'activités

Prairie de fauche

Zone d'activités

Habitations

Zone d'activités

Chemin de la Varenne

Zone d'activités

Centre commercial

Rue François Truffaut

Rue du Torpilleur Sirocco

Zone d'activités

Zone d'activités

Chemin de Matussière

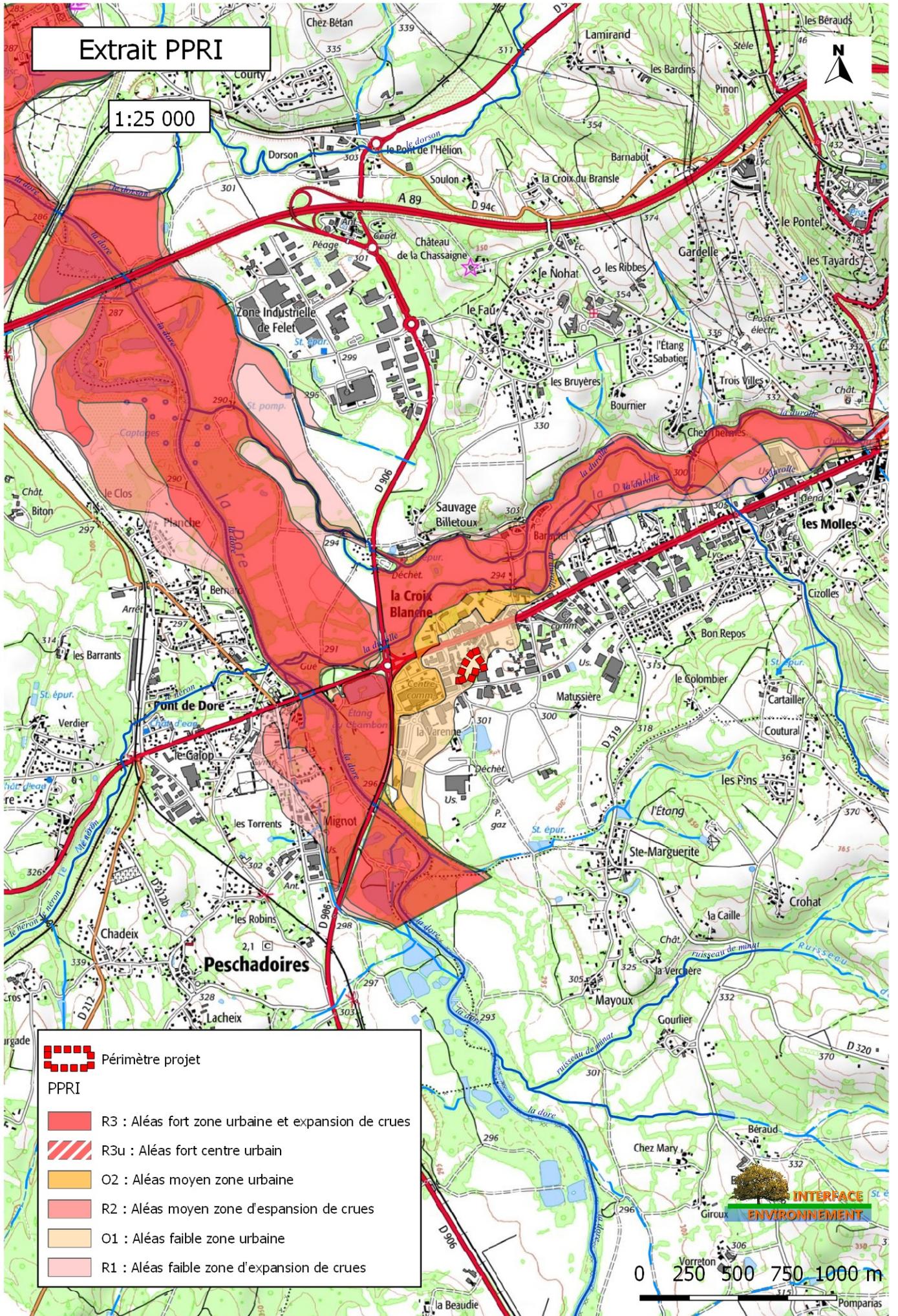
Légende

-  Périmètre
-  Cours d'eau
-  Zone de 100 m



Extrait PPRI

1:25 000



 Périmètre projet

PPRI

-  R3 : Aléas fort zone urbaine et expansion de crues
-  R3u : Aléas fort centre urbain
-  O2 : Aléas moyen zone urbaine
-  R2 : Aléas moyen zone d'expansion de crues
-  O1 : Aléas faible zone urbaine
-  R1 : Aléas faible zone d'expansion de crues

 **INTERFACE** St e
ENVIRONNEMENT

0 250 500 750 1000 m

DEPARTEMENT DU PUY DE DÔME

Commune de Thiers

Projet d'Aménagement d'un bâtiment
à usage commercial
Chemin de la Varenne

**ETUDE RELATIVE A LA LEVEE D'AMBIGUITE SUR LA
PRESENCE DE ZONES HUMIDES**



1 – Contexte de l'étude

Un projet de construction d'un bâtiment à usage commercial et d'un parking de 130 places est en cours d'élaboration par la société EPURE.

Ce projet se situe sur la commune de Thiers, dans un ilot en friche inclus dans la zone d'activités de la Varenne.

L'ensemble de la zone d'activités de la Varenne est située dans l'emprise des zones humides prélocalisées du SAGE de la Dore.

La société EPURE a ainsi sollicité l'entreprise INTERFACE ENVIRONNEMENT afin de réaliser des sondages à la tarière pour vérifier la présence ou l'absence de zone humide au sens du Code de l'Environnement.

2 – Définition de la mission

La réalisation d'un aménagement destiné à la construction d'un bâtiment commercial, avec des parkings, va entraîner l'artificialisation des parcelles en friche. Or, la construction de voiries et de bâtiments peut être soumise à des restrictions lorsque ces terrains sont classés en zones humides au titre du Code de l'Environnement.

Dans ce cas, de tels travaux rentrent dans la rubrique 3.3.1.0 de l'article R214-1 et nécessitent :

- dans un premier temps la réalisation d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement,
- dans un second temps la réalisation de mesures visant à éviter, réduire ou compenser l'assèchement de ces zones humides.

La société EPURE a donc décidé de lancer une étude visant à lever l'ambiguïté sur l'éventuelle présence d'une zone humide au sens du Code de l'Environnement.

3 – Rappel sur la méthodologie visant à déterminer le caractère « humide » d'une zone

La caractérisation des terrains en zone humide respecte les préconisations réglementaires suivantes :

- Décret n° 2007-135 du 30 janvier 2007 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides figurant à l'article L211-1 du Code de l'Environnement
- Arrêté du 24/06/08 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L214-7-1 et R211-108 du Code de l'Environnement
- Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L214-7-1 et R211-108 du Code de l'Environnement
- Circulaire DGPAAT/C2010-3008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer du 18 janvier 2010 : Délimitation des zones humides en application des articles L214-7-1 et R211-108 du Code de l'Environnement

La présence de végétation hygrophile mais aussi d'indices d'hydromorphie (gley, traces d'oxydo-réduction) relevés à partir de sondages à la tarière à main permettent de caractériser une zone humide.

4 – Analyse floristique

La définition d'une zone humide, donnée par la loi sur l'eau, mentionne la présence d'une végétation dominée par des plantes hygrophiles. Cette présence n'est pas obligatoire, la loi prenant soin de préciser « la végétation, quand elle existe ».

Les plantes hygrophiles indicatrices des zones humides sont répertoriées dans des listes établies par région biogéographique (Art. R211-108 du code de l'environnement).

Ici, les parcelles à étudier sont d'anciens prés en friche. La végétation herbacée présente est caractéristique des terrains vagues : graminées diverses, plantain (*Plantago lanceolata*), chardon des champs (*Cirsium arvense*) entrecoupées de haies de prunier (*Prunus spinosa*), de ronces (*Rubus fruticosus*), d'orties (*Urtica dioica*), fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), d'aubépine (*Crataegus monogyna*) et d'armoises communes (*Artemisia vulgaris*).

Au sud, le terrain était occupé par un boisement de robiniers faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) qui s'est développé sur des dépôts de déchets divers (cartons, plastics, ...).

Quelques pieds de joncs (*Juncus sp.*) poussent çà et là le long d'un fossé bordant la parcelle au nord. Ces joncs ne sont pas assez dominants pour caractériser une zone humide.

Une analyse pédologique complémentaire doit permettre de valider l'absence de zone humide.

5 – Analyse pédologique

En absence de végétation hygrophile, c'est l'étude de la morphologie du sol qui va permettre de définir le caractère humide du terrain.

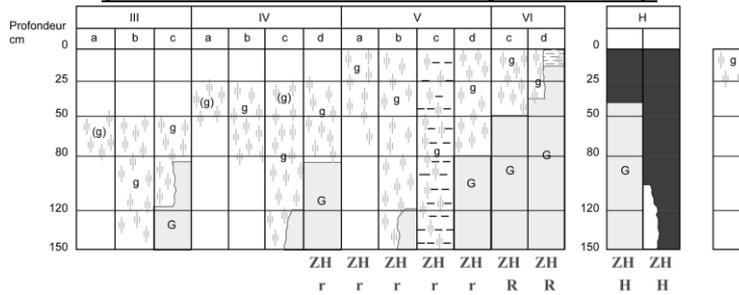
L'hydromorphie des sols résulte de la définition qu'un gradient d'humidité minimal ou périodique. L'humidité est la caractéristique centrale des zones humides. Il faut que les terrains en question soient en contact avec l'eau : ce sont des terrains « habituellement inondés ou gorgés d'eau (...) de façon permanente ou temporaire » (article L211-1 du Code de l'Environnement).

Le critère retenu est celui de la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle (article R211-108 du code de l'environnement).

L'engorgement des sols par l'eau peut se révéler dans la morphologie des sols sous forme de traits appelés « traits d'hydromorphie ». Les sols de zones humides se caractérisent ainsi généralement par la présence d'un ou plusieurs traits d'hydromorphie suivants :

- ✓ Les histosols : sols marqués par un engorgement permanent provoquant l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées (tourbières);
- ✓ Les réductisols : sols présentant un engorgement permanent à faible profondeur montrant des traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol : sols de classe VI (c et d);
- ✓ autres sols caractérisés par des traits rédoxyques :
 - débutant à moins de 25 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur : sols de classes V (a, b, c, d) ;
 - ou débutant à moins de 50 cm de la surface et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et par des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur: sols de classes IVd ;

**Illustration des caractéristiques des sols de zones humides
(annexe 4 de la circulaire du 18 janvier 2010).**

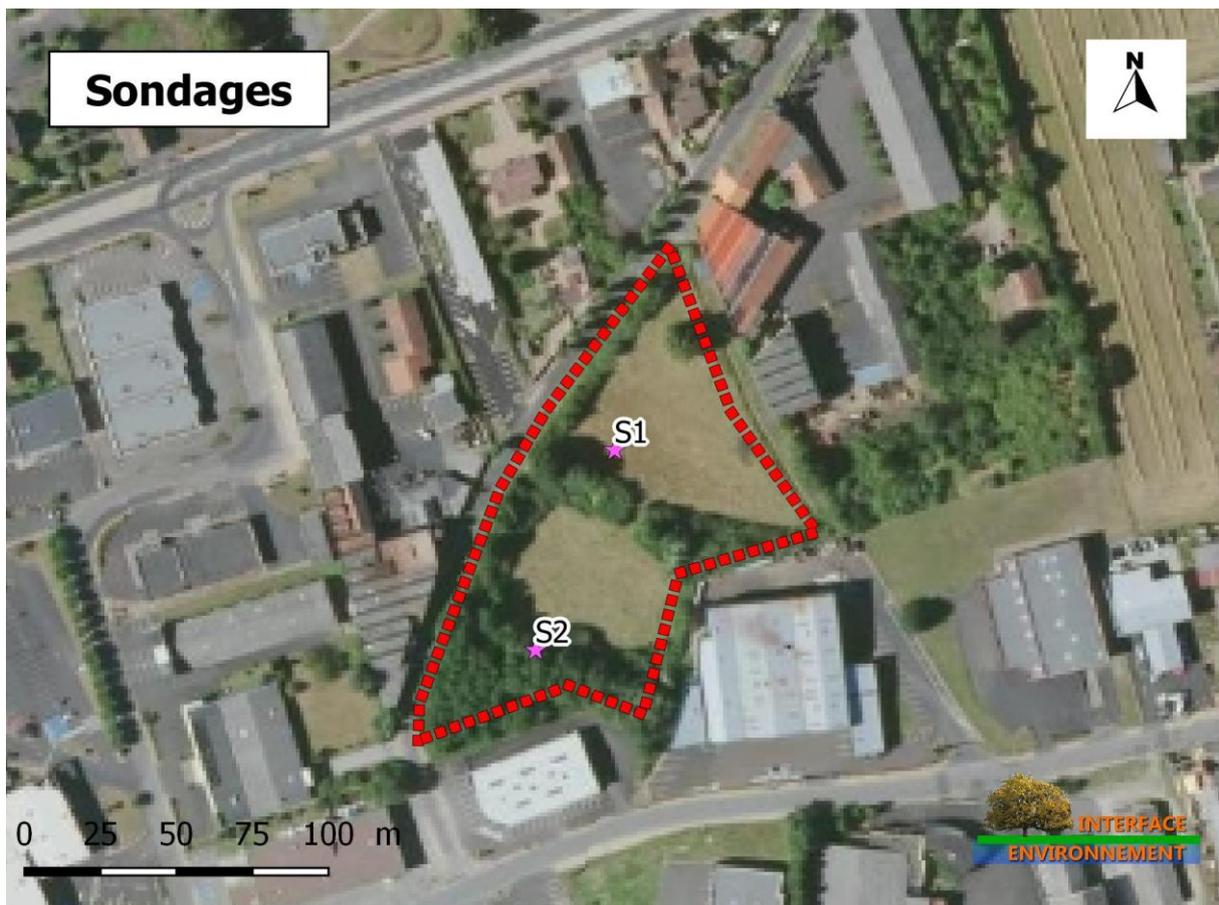


Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon rédoxique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

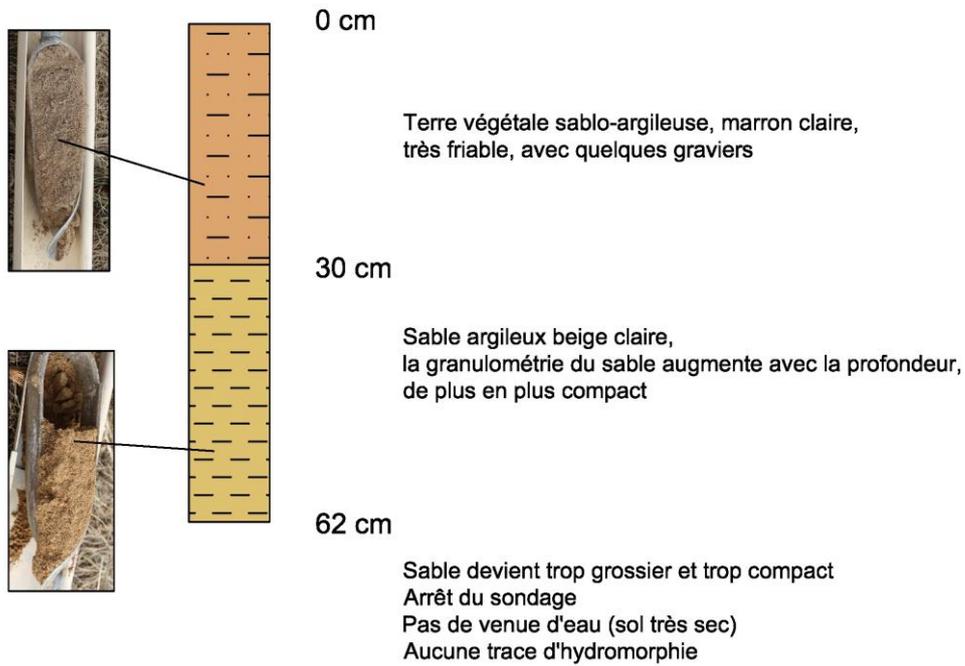
Deux sondages à la tarière manuelle ont été réalisés avec une tarière manuelle de type Edelman pour sols variés (diamètre 7 cm). Les carottages successifs sont conservés sur une gouttière.



Sondage n° S1

Sondage à la tarière manuelle

le 14-09-2018
Coordonnées Lambert 93 :
x = 739718.96
y = 6526891.03

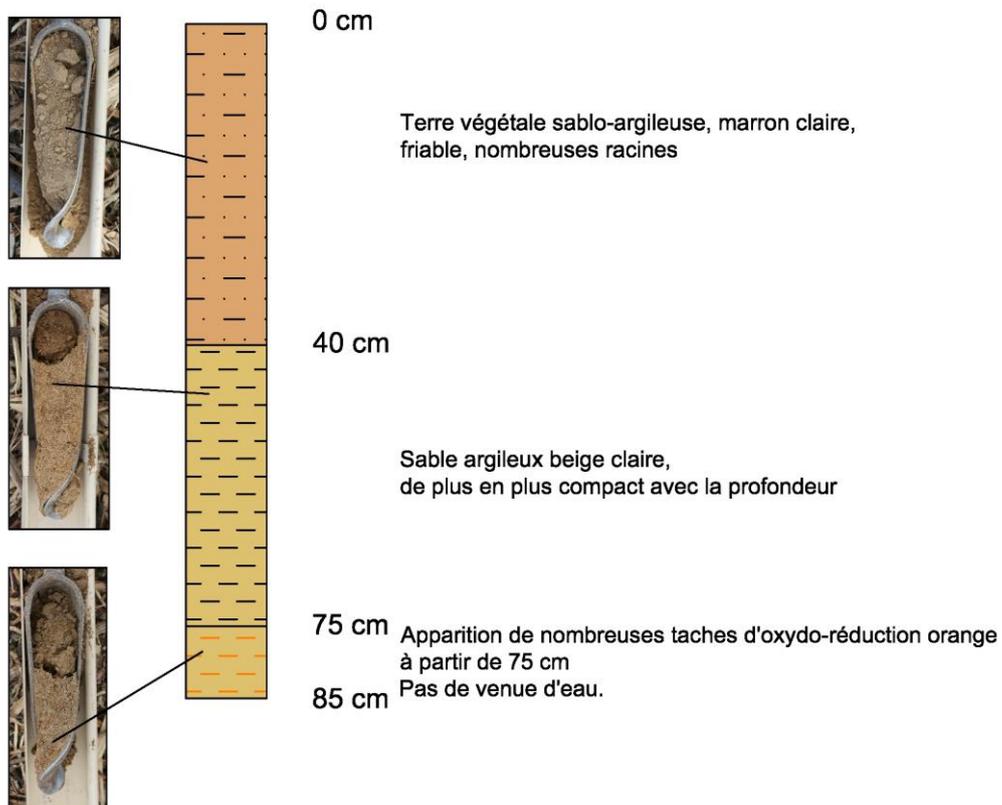


Ce sondage a été réalisé au nord de l'immeuble à construire, dans la zone de parking. Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée.
Il n'y a pas eu de venue d'eau.

Sondage n° S2

le 14-09-2018
Coordonnées Lambert 93 :
x = 739692.96
y = 6526824.79

Sondage à la tarière manuelle



Ce sondage a été réalisé à la pointe sud du projet. Des traces d'hydromorphie sont visibles à partir de 75 cm de profondeur (taches d'oxydo-réduction orange).

Il n'y a pas eu de venue d'eau.

C'est un sol de type IIIb qui n'est pas caractéristique de zone humide.

6 – Synthèse

2 sondages ont été effectués dans les parties basses. Ils sont tous situés en zone inondable de la Dore et de la Durolle.

Seul le sondage S2 a montré des traces d'hydromorphie au-delà de 75 cm de profondeur. Ce sont des sols de classes IIIb qui ne sont pas caractéristiques de zone humide.

Aucune venue d'eau n'a été observée dans les sondages.

En conclusion, le projet d'aménagement n'est pas classé en zone humide au sens du Code de l'Environnement.